Résumé des coprésidents Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF

25 juin 2014

Coprésidents

M. David Kaluba (Zambie) Mme Kate Hughes (Royaume-Uni)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE

1. La séance est ouverte par les coprésidents, M. David Kaluba, membre du Comité du Fonds fiduciaire du SCF représentant la Zambie, et Mme Kate Hughes, membre du Comité du Fonds fiduciaire du CTF représentant le Royaume-Uni.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2. Les Comités sont convenus de modifier l'ordre du jour provisoire présenté dans le document CTF-SCF/TFC.12/1, et adoptent l'ordre du jour révisé.
- 3. Les participants sont informés par Mme Hela Cheikhrouhou, directrice exécutive du Fonds vert pour le climat, des avancées de la mise en œuvre du Fonds.
- 4. Mme Rachel Kyte, vice-présidente et envoyée spéciale du Groupe de la Banque mondiale pour les changements climatiques, informe les Comités de la réorganisation en cours au sein du Groupe de la Banque mondiale, et confirme que ces changements n'auront pas d'incidence sur le travail de l'Unité administrative des CIF.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. ÉVALUATION INDEPENDANTE DES CIF

- 5. Les Comités accueillent favorablement les présentations sur les questions suivantes :
 - a) Évaluation indépendante des CIF (CTF-SCF/TFC.12/3);
 - b) Déclaration du groupe de référence indépendant sur l'évaluation indépendante des Fonds d'investissement climatiques (CTF-SCF/TFC.12/Inf.4);
 - c) Projet de réponse à l'évaluation indépendante des Fonds d'investissement climatiques (CTF-SCF/TFC.12/8) ; et,
 - d) Plan d'action en réponse aux recommandations de l'évaluation indépendante des CIF (CTF-SCF/TFC.12/9).
- 6. Après avoir pris connaissance du *Plan d'action en réponse aux recommandations de l'évaluation indépendante des CIF* (document CTF-SCF/TFC.12/9), les Comités invitent l'Unité administrative des CIF et les banques multilatérales de développement (BMD) à collaborer en vue des travaux définis ci-après :
 - a) En concertation avec l'administrateur, préparer un document technique, pour examen par les Comités du CTF et du SCF à leur réunion conjointe de novembre 2014, afin d'étudier les difficultés, les solutions et les modèles envisageables pour les opérations futures des CIF, y compris un examen détaillé des difficultés opérationnelles, financières et juridiques que pourrait poser la clause d'extinction des CIF. Les Comités souhaitent que ce document puisse servir de base à un débat constructif en novembre 2014 afin de parvenir à une décision sur l'avenir des CIF en tenant compte de l'évolution continue du Fond vert pour le climat.

Lors de la préparation du document, il conviendra de considérer les principes qui pourraient servir de cadre directeur à la discussion des différentes approches et modalités envisageables pour les CIF, sans perdre de vue l'objectif de maintien d'une disponibilité et d'une offre croissantes de financements climatiques et l'évolution positive que les CIF ont engendrée en apportant des financements qui ont contribué à réaliser des investissements sur le terrain.

Les membres des Comités et les pays pilotes sont invités à communiquer leurs vues et observations à l'Unité administrative des CIF avant le 1^{er} août 2014 afin de fournir des orientations pour la préparation du document. Elle est priée de publier sur le site Web des CIF l'ensemble des commentaires reçus, y compris ceux émanant d'observateurs aux réunions des CIF ;

- b) Réviser le document CTF-SCF/TFC.11/7/Rev.1, *Mesures visant à accroître l'efficacité des comités des CIF*, en vue de son examen par les Comités à leur réunion conjointe de novembre 2014, en y recommandant des solutions supplémentaires pour améliorer l'efficience des réunions des Comités et leur processus décisionnel sans mettre en péril leur efficacité;
- c) Actualiser les documents *Critères d'investissement du Fonds pour les technologies propres en vue des opérations du secteur public* (en date du 9 février 2009) et *Directives opérationnelles du CTF pour le secteur privé* (révisées le 24 octobre 2012), dans le droit-fil des recommandations de l'évaluation visant à lever les ambiguïtés et à appliquer de façon plus systématique les critères d'investissement, en vue de l'approbation de ces documents par le Comité du CTF d'ici la fin de l'année civile;
- d) Supprimer l'exigence d'examens techniques indépendants des projets du CTF. Les Comités invitent chaque Sous-comité du SCF à déterminer, après examen, les mesures appropriées pour les plans d'investissement relevant de son programme ciblé, au vu des conclusions de l'évaluation indépendante sur les examens techniques des plans d'investissement du SCF;
- e) Mettre en œuvre le plan d'action approuvé sur la parité des sexes dans les programmes des CIF ;
- f) Continuer de présenter des rapports clairs et précis sur le cofinancement mobilisé dans le cadre des projets des CIF et étudier l'effet de catalyseur des CIF sur les investissements ;
- g) En concertation avec l'administrateur, donner suite sans tarder aux propositions visant une meilleure application des principes de financement du CTF pour les différents types de contribution, et travailler à la mise en place d'instruments permettant de financer un niveau de risque plus important sur les fonds du CTF;

- h) Continuer de rechercher des mécanismes novateurs pour développer la participation du secteur privé, y compris au moyen du programme dédié au secteur privé (DPSP) du CTF, et évaluer les réserves du SCF pour le secteur privé ;
- i) En concertation avec les pays pilotes des CIF, préparer un document, pour examen à la réunion conjointe de novembre 2014, présentant différentes formules pour accroître la participation des parties prenantes, au niveau national, à la planification et à la mise en œuvre des plans et projets d'investissement des CIF;
- j) Préparer un document, pour examen à la réunion conjointe, décrivant diverses formules pour la commande des futures évaluations nationales, thématiques ou programmatiques et/ou une évaluation récapitulative des CIF; et,
- k) Continuer de privilégier les démarches d'apprentissage factuel dans certains projets des CIF, comme convenu par les Comités.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. METHODES D'APPRENTISSAGE FACTUEL DANS LE CYCLE DE PROJETS DES CIF

- 7. Ayant examiné le document CTF-SCF/TFC.12/4/Rev.1, *Méthodes d'apprentissage* factuel dans le cycle de projets des CIF, les Comités du CTF et du SCF prient l'Unité administrative des CIF de présenter une proposition révisée, pour examen à leur prochaine réunion conjointe, en tenant compte des observations formulées à la présente réunion et des commentaires écrits communiqués par les membres des Comités avant le 31 juillet 2014.
- 8. En vue de la préparation du document révisé, les pays pilotes des CIF sont invités à identifier les projets qui se prêteraient selon eux à l'application d'outils d'apprentissage factuel, outre les projets identifiés dans le document CTF-SCF/TFC.12/4/Rev.1.
- 9. Il est entendu que l'application de ces outils devra être financée au moyen de financements des CIF, en sus des allocations proposées dans les plans d'investissement.
- 10. En vue de la préparation du document révisé, l'Unité administrative des CIF devra :
 - a) Solliciter de chaque pays pilote où est exécuté un projet identifié dans le document une déclaration écrite par laquelle il se porte candidat pour l'application des outils d'apprentissage factuel ;
 - b) Préciser en quoi ces outils fourniront une valeur ajoutée au projet proposé, et indiquer comment ces activités contribueront à améliorer les capacités au niveau national, notamment au travers de la participation des institutions locales ;
 - c) Inviter les BMD et les donateurs bilatéraux à identifier les ressources qu'ils pourraient mettre à disposition pour contribuer au financement de ces travaux ;
 - d) Définir une démarche stratégique en vue de la diffusion de l'expérience acquise

aux parties prenantes et au-delà; et,

e) Continuer de veiller à la maîtrise des coûts et du rapport coût-efficacité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT SUR LES RISQUES DES FONDS FIDUCIAIRES DU CTF ET DU SCF

- 11. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examinent le document CTF-SCF/TFC.12/5, *Rapport sur les risques des fonds fiduciaires du CTF et du SCF*, et :
 - a) Prennent note des avancées de la mise en œuvre du cadre de gestion des risques et de la mise à jour des risques de niveau 1 ;
 - b) Invitent le Comité du CTF à examiner les risques qui le concernent et à déterminer les mesures qui s'imposent ;
 - c) Invitent le Sous-comité du PPCR à examiner les risques qui le concernent et à déterminer les mesures qui s'imposent ; et,
 - d) Invitent les membres des Comités à faire leurs observations concernant le format et la structure du rapport sur les risques afin d'améliorer la présentation des rapports futurs.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'ACTION SUR LA PARITE DES SEXES

- 12. Les Comités se déclarent satisfaits du *Plan d'action des CIF sur la parité des sexes* (document CTF-SCF/TFC.12/7) et, après l'avoir adopté, prient l'Unité administrative des CIF de publier sur son site Web le plan d'action final incluant les commentaires formulées durant la réunion.
- 13. Les Comités confirment que le plan d'action sur la parité vise à intégrer cette question à la politique et à la programmation des CIF pour favoriser l'égalité des sexes dans les investissements financés par les CIF dans les pays pilotes en vue d'un développement à l'épreuve du climat et sobre en carbone.
- 14. Les Comités invitent l'Unité administrative des CIF et les BMD à collaborer en vue de la mise en œuvre du plan et à présenter un rapport annuel sur les progrès enregistrés à la réunion conjointe.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'ACTIVITE ET BUDGET POUR L'EXERCICE 2015

15. Ayant entendu les commentaires formulés par les Comités, les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examinent et approuvent le budget administratif de 27,4509 millions de dollars proposé dans le document CTF-SCF/TFC.12/6, *Plan d'activité et*

budget pour l'exercice 2015, conscients que les fonds prévus au titre de l'initiative spéciale pour l'apprentissage ne seront pas engagés avant que les Comités n'aient pris la décision appropriée en réunion conjointe.

- 16. Les Comités accueillent favorablement le plan d'activité, et notent que le projet de budget des CIF pour l'exercice 2015 prévoit les ressources administratives nécessaires au programme de travail prévu de l'ensemble des services administratifs des CIF, c'est-à-dire l'administrateur en tant que gestionnaire des actifs financiers des fonds fiduciaires des CIF, l'Unité administrative en tant que coordonnateur central des partenaires des CIF et les cinq BMD en tant qu'entités d'exécution partenaires.
- 17. Les Comités font bon accueil à la déclaration du vice-président de la Banque mondiale à l'intention du Groupe sur le changement climatique, selon laquelle la Banque travaillera en étroite collaboration avec le directeur des programmes de l'Unité administrative des CIF pour accélérer le recrutement et combler les postes vacants du plan d'activité des CIF, dont le financement sur le budget administratif a été approuvé par la réunion conjointe.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

- 18. Les Comités notent le document CTF-SCF/TFC.12/CRP.1 qui rend compte des conclusions des consultations organisées le 23 juin 2014 en vue de la sélection des membres des Comités des CIF. Ils notent que le coprésident du CTF, élu par les pays bénéficiaires admissibles, facilitera le dialogue entre ces pays dans le but de finaliser la sélection des membres du Comité du CTF.
- 19. Les Comités invitent l'Unité administrative des CIF à prêter assistance aux pays bénéficiaires admissibles pour élaborer des directives destinées à faciliter le processus d'auto-sélection.
- 20. Les Comités expriment leur sincère gratitude et leurs remerciements à Mme Patricia Bliss-Guest, directrice sortante des programmes des CIF, pour son travail dévoué et l'autorité avec laquelle elle a dirigé ces programmes. Ils souhaitent la bienvenue à Mme Mafalda Duarte, qui prendra sa succession, et lui souhaite le plein succès dans sa direction de l'action future des CIF.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA REUNION

21. La séance est déclarée close à 11 heures, le jeudi 26 juin 2014.